



Renseignement suite à signification d'huissier

Par **tropical972**, le **11/06/2008** à **20:58**

Bonjour à Tous,
Je viens de recevoir il y a 10 jours une signification d'huissier d'un jugement contradictoire du tribunal correctionnel me condamnant à payer 700 euros à titre de dommages-intérêts et un droit fixe de procédure de 90 euros.
Sur la signification, il est indiqué qu'en cas de paiement avant un délai de 1 mois, le montant total des sommes dues sera minoré de 20% sans que cette diminution ne puisse excéder 1500 euros.
Mes questions sont les suivantes:
1) Si la minoration porte sur les 790 euros (amende + frais de procédure) comment puis je ventiler la somme minorée de 632 euros ($790 \times 20\%$) entre l'amende et les frais de procédure
2) En fonction de la réponse précédente, à qui dois-je adresser les frais de procédure (au greffe du tribunal ou à l'huissier qui m'a signifié l'acte)
Merci à Tous pour vos réponses